

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE400

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

" zones urbaines sensibles ",

les mots :

" quartiers prioritaires de la politique de la ville ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.